

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2020/11/24-19-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 24 novembre 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

DECIDE :

OBJET : Réévaluation exceptionnelle du montant du chèque cadeau de Noël à destination des enfants des personnels

Le Conseil d'administration approuve la révision à titre exceptionnel, en raison de l'annulation de l'événement festif AMU de Noël, du montant du chèque cadeau de Noël à destination des enfants de 20 à 30€, soutenable financièrement sur le budget du SCASC.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille le 24 novembre 2020,


Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université